2026-

BRESSUIRE La ville qui ose	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre **26193**

SEANCE du : **12 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Jean-François MORIN, de 18h30 à 20h27 et de 20h31 à 20h57	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jean-François MORIN, de 20h27 à 20h31	Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN
Antoine TRANCHET, pouvoir à Olivier GEFFARD		

Secrétaire de séance : Florence PREAUD, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques

◆◆◆

Réalisation d'un Contrat de Pret Transformation Ecologique d'un montant total de 2 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction d'un Réseau de Chaleur Urbain situé à Bressuire

VU l'article L 1611-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles R 1611-33 et R 1611-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

– **DE REALISER** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 2 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : Pret Transformation Ecologique
- Montant : 2 500 000 euros
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Prioritaire
- Modalités de révision : SR, simple révisabilité
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20261015-DG_DEL_2026_193-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

– **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance,

Florence PREAUD

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20261015-DG_DEL_2026_193-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026